# Communiqué de presse

**Pour diffusion immédiate**

## Aucun changement dans les mesures de santé publique à Pond Inlet

**Iqaluit, Nunavut (18 février 2022)** - Le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a annoncé aujourd'hui que les restrictions sanitaires à Pond Inlet ne seront pas allégées le lundi 21 février comme il avait été annoncé précédemment.

« En raison d'une forte augmentation des cas de COVID-19 à Pond Inlet cette semaine, il n'est pas sécuritaire de modifier les mesures de santé publique dans la collectivité pour le moment », a déclaré le Dr Patterson. « Nous continuerons à évaluer la situation et je demande instamment aux membres de la collectivité de respecter les mesures de santé publique en place et de soutenir les efforts visant à limiter la propagation de la COVID-19 à Pond Inlet. »

Les masques demeurent obligatoires dans toutes les collectivités et les déplacements non essentiels sont toujours déconseillés. Les restrictions actuelles en matière de santé publique à Pond Inlet sont les suivantes :

- Les rassemblements à l'extérieur sont limités à 25 personnes.
- Les rassemblements intérieurs dans les habitations sont limités à cinq personnes, plus les membres du ménage. Les rassemblements publics intérieurs, y compris les salles communautaires et les centres de loisirs, sont limités à 25 ou 25 % de leur capacité.
- Les écoles et les garderies demeurent ouvertes.
- Les lieux de culte sont limités à 50 personnes ou à 25 % de leur capacité; le chant est interdit.
- La capacité des stades est limitée à 25 personnes ou à 25 pour cent de la capacité, selon ce qui est le moins élevé, ainsi qu'à un maximum de 25 spectateurs. Pas de sports d'équipe.
- Tous les commerces non essentiels, à l'exception des services personnels, peuvent rester ouverts.

- Les séances de soutien psychologique en groupe sont limitées à 10 personnes.
- Les taxis ne peuvent prendre qu'un seul client par course, avec port du masque obligatoire.
- Les parcs et les terrains de jeux peuvent ouvrir, mais les bâtiments restent fermés.

Pour de plus amples renseignements, consultez le : https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut.

Toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19 — écoulement nasal, toux, mal de gorge, fièvre ou difficulté à respirer — doit appeler la ligne de téléassistance COVID-19 au 1 888 975-8601 entre 10 h et 18 h HAE. Le temps d'attente pour joindre le personnel de la ligne d'assistance est plus long qu'à l'habitude; nous vous remercions donc à l'avance pour votre patience. Veuillez ne pas appeler à votre centre de santé ni vous y présenter, sauf en cas d'urgence.

Toutes les informations et les directives à jour sur la COVID-19 au Nunavut sont publiées à l'adresse https://www.gov.nu.ca/.

###

**Relations avec les médias :**

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca